



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1601

commission principale : **urbanisme, habitat, logement et politique de la ville**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Villeurbanne**

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale - Quartier Saint Jean - Démolition de la résidence Vert Buisson - Attribution d'une subvention à la société anonyme Gabriel Rosset - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1601**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale - Quartier Saint Jean - Démolition de la résidence Vert Buisson - Attribution d'une subvention à la société anonyme Gabriel Rosset - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Cette opération fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

La résidence Vert Buisson, construite en 1973, est propriété de la société anonyme Gabriel Rosset (SAGR). Elle est située au nord de la zone urbaine sensible (ZUS) du quartier Saint Jean à Villeurbanne, 20/24, rue des Marais, entre des emprises à vocation artisanale et le stade Abbé Firmin. Cette résidence de 76 logements a été construite sur un foncier appartenant au Foyer Notre-Dame des Sans Abris sur la base d'un bail emphytéotique. Gérée pendant 35 ans par la SA Gabriel Rosset (SAGR) comme une résidence de premier accueil pour des populations sans logement, normalement en transit, cette résidence a souffert d'un manque d'entretien technique.

Le comité de pilotage du 4 janvier 2011, réunissant les partenaires (Communauté urbaine de Lyon, Ville de Villeurbanne, Conseil général du Rhône, État, SAGR et l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, aujourd'hui Lyon Métropole habitat), a validé la démolition de cette résidence et le relogement des ménages. En effet, la démolition permet d'offrir à l'ensemble des ménages une évolution en termes de trajectoires résidentielles et de mixité dans le cadre de l'opération de relogement (encadrée par la charte du relogement de la Communauté urbaine d'avril 2006). Elle permet également la mutation du terrain. L'étude Grande île, conduite par la Communauté urbaine sur Vaulx-en-Velin et Villeurbanne entre 2012 et 2014, a permis d'établir un plan guide d'aménagement qui attribue au terrain une vocation économique.

Un protocole habitat a été signé par les partenaires en octobre 2012 (Communauté urbaine, Ville de Villeurbanne, État, Conseil général du Rhône, Région Rhône-Alpes, OPH du Rhône, SAGR, Foyer Notre-Dame des Sans Abris). Il prévoit l'ensemble des dispositions relatives à cette opération : relogement, reconstitution de l'offre, plan de financement global de l'opération, dispositif de conduite et de pilotage. Le protocole habitat prévoit que la Métropole de Lyon acquiert le terrain nu, purgé des fondations et équipements et dépollué.

Le coût prévisionnel de l'opération de démolition est estimé à 3 948 000 € TTC, incluant les coûts techniques, financier, le coût du relogement et l'indemnisation foncière du Foyer NDSA relative au bail emphytéotique.

Le plan de financement de l'opération inscrit dans le protocole habitat est le suivant (en € TTC) :

- Métropole de Lyon (participation ex Communauté urbaine) : 1 950 000 €,
- Ville de Villeurbanne : 106 000 €,
- Métropole de Lyon (participation ex Département) : 1 000 000 €,
- fonds propres : 472 000 €,
- vente du foncier : 420 000 €.

Une première convention de participation financière a été délibérée le 10 septembre 2012 par la Communauté urbaine, pour l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 200 000 € au profit de la SA Gabriel Rosset, relative aux coûts de relogement.

Il s'agit donc aujourd'hui d'individualiser une autorisation de programme correspondant au solde de la participation de la Métropole à l'opération de démolition, soit un montant total de 1 750 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le projet de démolition de la résidence Vert Buisson à Villeurbanne,
- b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 1 750 000 € au profit de la SA Gabriel Rosset,
- c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la SA Gabriel Rosset définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme P17 – Politique de la ville, sur l'opération n° OP1702740, pour un montant total de 1 750 000 € en dépenses, sur le budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 750 000 € en 2017,
- 1 000 000 € en 2018.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2017 et suivants - compte n° 20422 - fonction 552 - opération n° OP1702740.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.